



VILLE DE
MONT-JOLI

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

RÈGLEMENT N° 2025-1526 :

RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LE PLAN D'URBANISME N° 2009-1209 AFIN DE MODIFIER LE TRACÉ DE LA RUE DANS LE DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE DE L'AVENUE JENNIFER-LELIÈVRE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, Me Françoise Virginie Lechasseur, greffière que les membres du conseil municipal de la Ville de Mont-Joli ont adopté lors de la séance ordinaire du 3 mars 2025 le règlement intitulé « Règlement amendant le règlement sur le plan d'urbanisme n° 2009-1209 afin de modifier le tracé de la rue dans le développement domiciliaire de l'avenue Jennifer-Lelièvre ».

- Ce règlement a pour objet de modifier le règlement sur le plan d'urbanisme de la Ville de Mont-Joli afin de reconfigurer le tracé de la rue pour le développement domiciliaire de l'avenue Jennifer-Lelièvre afin de densifier l'usage résidentiel des terrains actuellement vacants pour y permettre des habitations multifamiliales isolées

Le règlement n° 2025-1526 a été approuvé par la MRC lors du conseil des maires du 12 mars 2025 et entré en vigueur le 13 mars 2025.

Toute personne intéressée peut consulter ledit règlement au greffe de l'Hôtel de Ville aux heures normales d'ouverture à savoir du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h15 à 16h30 et le vendredi de 8h30 à 12h.

Donné à Mont-Joli, ce 18^e jour de mars 2025.

La greffière,

Me Françoise Virginie Lechasseur, OMA

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Françoise Virginie Lechasseur, en ma qualité de greffière de la Ville de Mont-Joli certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-haut présenté en affichant une copie à l'Hôtel-de-Ville de Mont-Joli entre 8h00 et 12h et de 13h15 à 16h30 le 18^e jour du mois de mars 2025 et en le publiant sur le site internet de la Ville de Mont-Joli le même jour.

La greffière,

Me Françoise Virginie Lechasseur, OMA